

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2017 A 20 H 00**

L'an deux mil dix-sept, le seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, LEBRUN Francis, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, DARGENT Séverine, TELLIER Didier, THAUVIN Christine, BERTRAND Sylviane, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente excusée : ZUSATZ Christelle (pouvoir à BRETON Denis)

Madame Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (13 voix pour et 2 voix contre), le compte rendu de la précédente séance.

**DEMISSION DE MADAME LAURA POTEAU LABAILLE : MODIFICATION DU
TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la démission de Mme Laura POTEAU LABAILLE, Monsieur le Maire déclare installer Mme Sylviane BERTRAND dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

**CLOTURE DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :
APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016
AVEC AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET COMMUNAL 2017**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (12 voix pour et 2 abstentions), le Compte Administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'établit comme suit :

<i>· Les recettes de fonctionnement s'élèvent à</i>	<i>1 530,98 €</i>
<i>· Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à</i>	<i>3 561,23 €</i>
<i>Soit un résultat de fonctionnement de</i>	<i>- 2 030,25 €</i>
<i>· Les recettes d'investissement s'élèvent à</i>	<i>0,00 €</i>
<i>· Les dépenses d'investissement s'élèvent à</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Soit un résultat de d'investissement de</i>	<i>0,00 €</i>

L'excédent de fonctionnement de clôture est de *2 808,88 €*
L'excédent d'investissement de clôture est de *480,00 €*

Le CCAS étant dissout au 31/12/2016, les résultats de clôture seront transférés dans le budget 2017 de la Commune.

MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (12 voix pour et 3 abstentions), de réduire le montant de l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire de 6 % et d'attribuer une indemnité équivalente à Monsieur Didier BERRUE, Conseiller Municipal titulaire d'une délégation dans les domaines communication, tourisme et patrimoine.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public, pour un montant de 36 645,66 € HT, et sollicite une subvention auprès du Département, à hauteur de 80 % dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FAMILLES POUR LES ATELIERS ANIMES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 13 voix pour et 2 voix contre), de demander une participation de 2,50 € aux enfants qui se seront inscrits à un atelier organisé pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint.

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL FONCIER CŒUR DE FRANCE

Le Conseil Municipal décide de missionner l'EPFLI Foncier Cœur de France à engager les pourparlers auprès des propriétaires en vue d'acquérir des terrains nus situés au lieudit "Le Rafard" à SAINT PERE SUR LOIRE dans le cadre d'un projet de création d'équipements sportifs.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES CONTRIBUTABLES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal désigne 4 contribuables (2 titulaires et 2 suppléants) susceptibles de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Val de Sully qui seront chargés de l'évaluation foncière des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

CREANCES IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une créance de 591,47 € correspondant à des produits assainissement de 2013 à 2015.

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016

Le Conseil Municipal prend acte des marchés publics conclus en 2016.

ORGANISATION DU BANQUET DES ANCIENS DU 5 MARS 2017

Le Conseil Municipal organise le repas annuel des plus de 70 ans qui aura lieu le 5 mars prochain. Un colis sera offert aux personnes hospitalisées.

DELEGATION DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Le Conseil Municipal approuve la délégation de l'instruction des demandes d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes du Val de Sully à la date de la présente délibération.

REMERCIEMENTS

Le Maire donne lecture de lettres de remerciements émanant de l'école publique de Saint Père sur Loire.

QUESTIONS DIVERSES

- *Le Maire informe l'assemblée de l'évolution du PPRI qui va profondément impacté la réalisation du PLU.*
- *M. BERRUE fait un compte rendu des réunions de la Commission Locale d'Information du CNPE de DAMPIERRE EN BURLY.*
- *M. BRETON remercie Mme Christelle ZUSATZ et MM Patrick BRUNEAU et Gérard MORICE qui se sont chargés du recensement.*
- *Le Conseil Municipal réfléchit à plusieurs actions susceptibles de réduire les incivilités (installer des caméras de vidéo protection, éteindre l'éclairage public la nuit).*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 02.

*Le Maire,
Patrick FOULON*